

POUR VOTRE SÉCURITÉ,

**l'Etat réhabilite la chaussée et
aménage les carrefours de la RN568**

Du 17 au 21/06/2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Travaux de jour et de nuit

La circulation de la RN568 du sens Arles-Fos est réduite à 1 voie et est basculée sur le sens Fos-Arles.

La circulation de la RN568 du sens Fos-Arles est réduite à 1 voie.

Carrefour avec la RD24 - côté St Martin de Crau :

- **Coupeure de la bretelle d'accès à la RN568 depuis la RD24 sens St Martin de Crau-Fos :**

les véhicules circulant sur la RD24 en direction de Fos seront déviés par la RN568 direction Arles, jusqu'au PR3+237 pour faire demi-tour (voir plan 1 au dos)

Carrefour avec la RD 24 - côté Mas Thibert :

- **Coupeure de la bretelle d'accès à la RN568 depuis la RD24 sens Mas Thibert-Fos :**

les véhicules circulant sur la RD24 en direction de Fos seront déviés vers la RD35 vers Port Saint Louis du Rhône, puis la RD268 vers Fos (voir plan 2 au dos)

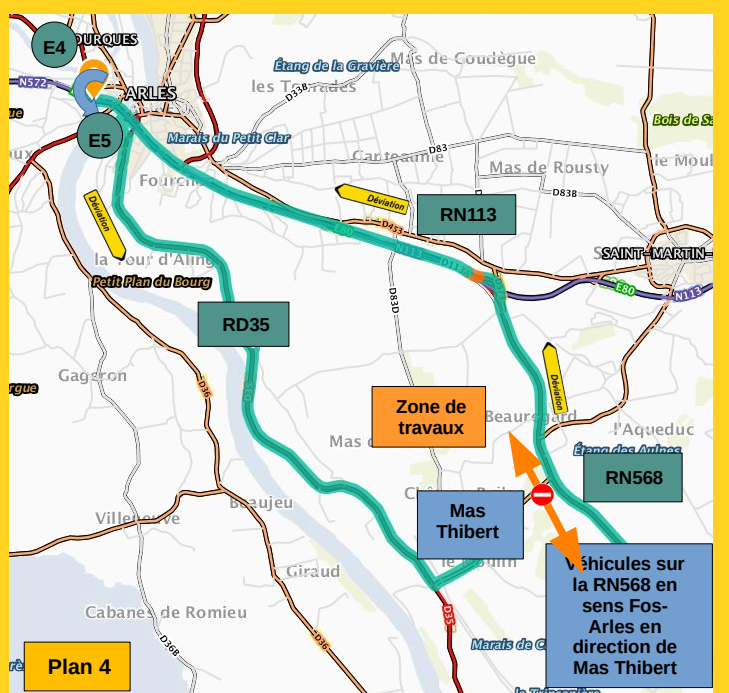
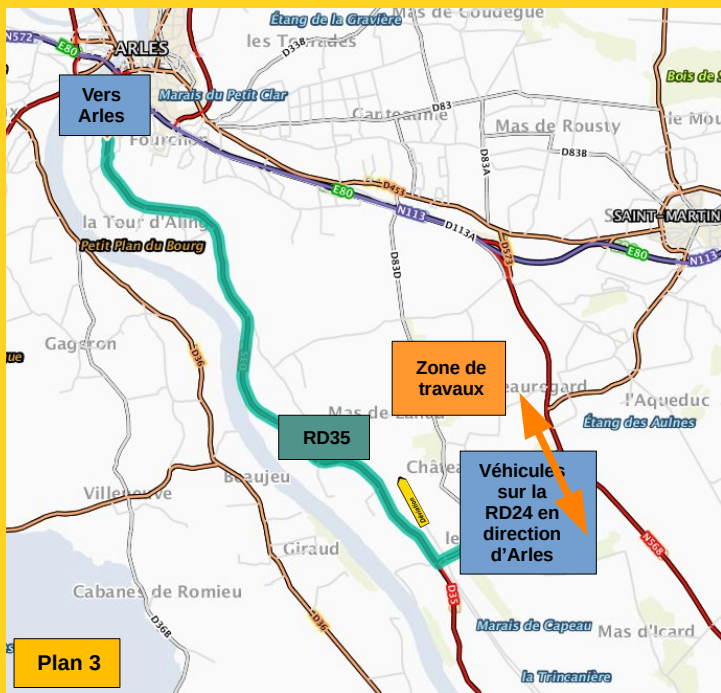
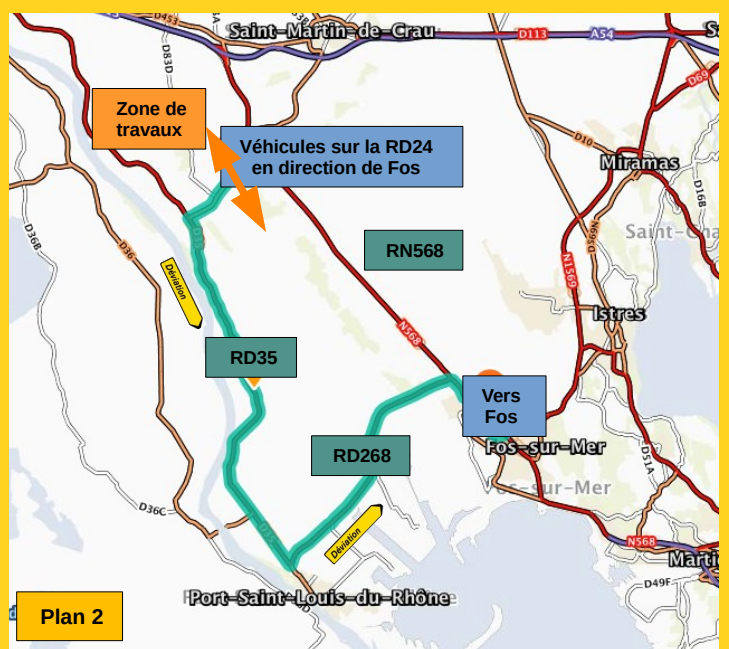
- **Coupeure de la bretelle d'accès à la RN568 depuis la RD24 sens Mas Thibert-Arles :**

les véhicules circulant sur la RD24 en direction d'Arles seront déviés vers la RD35 vers Arles (voir plan 3 au dos)

- **Coupeure de la bretelle de sortie de la RN568 sens Fos-Arles vers la RD24 :** les véhicules circulant sur la RN568 en sens Fos-Arles souhaitant se diriger vers Mas Thibert seront déviés vers la RN113, jusqu'à l'échangeur 4, puis reprise de la RN113 sens Arles-Salon jusqu'à l'échangeur 5, puis la RD35 vers Mas Thibert (voir plan 4 au dos)

- **Coupeure de la bretelle de sortie de la RN568 sens Arles-Fos vers la RD24 :** les véhicules circulant sur la RN568 en sens Arles-Fos souhaitant se diriger vers Mas Thibert seront déviés vers Fos jusqu'au carrefour de la Fossette, puis la RD268 vers Port Saint Louis du Rhône, puis la RD35 vers Mas Thibert (voir plan 5 au dos)

Les riverains contactent le numéro d'astreinte du prestataire en charge de la maintenance du balisage afin d'être pris en compte pour les accès et sorties de leurs voiries privées débouchant sur la RN568 neutralisée par le chantier.



Pour tout renseignement :
relations-usagers.dirmed@developpement-durable.gouv.fr